

## L'indulgence du général

13-12-2018

"Je me souviens du scandale des &lsquo;Ballets roses&rsquo; dans lequel fut compromis le Président de la Chambre, André Le Troquer" écrit Georges Perec. Grand résistant &ndash; il a défendu Léon Blum au procès de Riom &ndash;; Le Troquer (1884-1963) est au côté du général de Gaulle le 26 août 1944 sur les Champs-Élysées et à Notre-Dame. Président de l&rsquo;Assemblée nationale à la fin de la Quatrième République, il est hostile à la Cinquième et se retire de la vie politique à la fin de 1958. C&rsquo;est alors qu&rsquo;est révélée l&rsquo;affaire des &lsquo;Ballets roses&rsquo;; des soupers libertins organisés dans la résidence de campagne de l&rsquo;Assemblée avec des danseuses encore adolescentes, en présence de son président.

Le Troquer commencera par nier sa participation avant d&rsquo;invoker un complot. Au procès qui suit, contrairement à ses co-accusés lourdement condamnés, il ne se voit infliger qu&rsquo;une peine de principe, au nom de ses états de service. D'aucuns se demandent si de Gaulle ne serait pas intervenu, avec la même indulgence dont il fera preuve cinq ans plus tard à l'égard de Maurice Dejean, grand résistant également, compromis dans une affaire de mœurs par les services secrets soviétiques alors qu'il était ambassadeur à Moscou.

Jean-Jacques  
Salomon

[jjsalomon@oomark.com](mailto:jjsalomon@oomark.com)